

**Pr. Emmanuel DUFRASNES**

Professeur des ENSA

**Parcours professionnel**

Emmanuel DUFRASNES est Professeur, Vice-Président du Conseil Pédagogique et Scientifique et Président de la Commission Recherche de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg.

Il enseigne depuis 2010 au sein de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture associée à l'Université de Strasbourg. Avec un esprit d'innovation constante, il y développe actuellement le cursus de formation lié aux Sciences et Techniques pour l'Architecture et l'Urbanisme.

Chercheur pour le laboratoire public AMUP ENSAS-INSA et associé au laboratoire LIVE de l'Université de Strasbourg, il mène des travaux financés par le PUCA, l'ANR et l'Europe sur la durabilité des bâtiments et des territoires. En 2018, il a fondé le réseau scientifique ARCHES pour conduire des recherches exploratoires sur les architectures en milieux extrêmes. Ce réseau, labellisé par le Ministère de la Culture, embrassera de nouvelles thématiques cette année portant sur l'innovation et la prospective en architecture et urbanisme.

Par ailleurs, il intervient au sein du bureau d'études OTEIS pour faciliter les innovations technologiques ou scientifiques pluridisciplinaires et pluriscalaire. Il est également administrateur de la SCIC TEQUIO et de la Fondation F Iniciativas, ainsi que membre du Comité Scientifique de la Fondation MAJ liée à l'Association SBA France.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi que l'Agence Nationale pour la Recherche le missionnent régulièrement pour des missions d'expertises sur la recherche et l'innovation en architecture.

Ses compétences actuelles se fondent sur une expérience professionnelle acquise depuis plus de 20 ans dans le domaine de la construction et de l'aménagement urbain durable.

Plus d'informations sur : <https://www.linkedin.com/in/emmanueldufrasnes/>

**Ma vision du métier de Directeur immobilier**

Bien que les investissements de R&D du BTP n'ont jamais représenté plus de 0,01% à 0,5% du CA du secteur, moins de 0,1% des dépenses de R&D et moins de 1% du Crédit d'Impôt Recherche, sans compter un nombre toujours trop faible de doctorants CIFRE, le monde de l'immobilier continue, sans compter ses heures et sans réelles reconnaissances, de mener des opérations particulièrement innovantes dans l'intérêt du public et des territoires. Non seulement chaque jour face aux ATEX et autres freins assurantiels, réglementaires, normatifs, mais aussi au travers de compétitions médiatiques aux issues très souvent hasardeuses.

Loin d'une course à l'innovation sur les produits ou les technologies comme le font les industriels poussés par la compétitivité économique, les propositions d'innovations durables émises par le secteur visent d'autres paradigmes, y compris sociaux, « low tech » ou ressortant de la « frugalité », pourtant aussi facteurs de transition de nos territoires et d'accélération des compétences. Comme le rappelle Patrice Doat « un matériau n'est pas inintéressant pour ce qu'il est mais pour ce qu'il peut faire pour la société ». En quelques mots, c'est le sens que nous pouvons apporter collectivement avec les membres de l'ADI en tant que directeurs de l'immobilier. Auprès des Directeurs de l'Immobilier, membres de l'ADI, je propose d'ouvrir de nouvelles perspectives en apportant des moyens pour valoriser, y compris financièrement, leurs activités d'innovation ou de recherche appliquée sur des opérations en cours de conception, de réalisation ou d'exploitation.

Malgré nos efforts, les travaux de RDI (recherche-développement-innovation) dans le secteur de l'immobilier demeurent encore trop faibles pour provoquer un effet levier sur un territoire donné ou de rupture au quotidien. C'est pour cette raison qu'il me semble essentiel d'aborder le sujet de la RDI et de

son financement selon une approche la plus holistique possible au sein même de l'ADI, et en faveur des activités des directions immobilières membres de l'ADI. Les moyens financiers existent ... Il s'agit de savoir les mobiliser ... au profit des opérations immobilières que vous portez tous.

### **Ma vision du rôle que doit jouer l'ADI**

Les bâtiments peuvent en effet jouer un rôle déterminant pour faire émerger de nouvelles formes de solidarités permettant, au quotidien, de concilier préservation de l'environnement, efficacité économique et équité sociale aux différentes échelles allant de celle du bâtiment aux territoires.

La réflexion actuelle sur les modes de financement de la recherche et de l'innovation devrait nous conduire à offrir une réponse élargie aux évolutions des métiers de l'immobilier. Cette réflexion nous contraint à développer des démarches ouvertes à des disciplines différentes, tout en étant pleinement intégrée aux pratiques professionnelles innovantes. Ceci afin que les opérateurs de l'immobilier puissent répondre aux défis qui se posent avec urgence.

Par son ancrage professionnel, l'ADI dispose d'atouts indéniables pour permettre à ses membres d'affronter l'avenir. En tant qu'écosystème ouvert, l'ADI pourrait saisir l'opportunité d'apporter aujourd'hui à ses membres de nouvelles perspectives en mutualisant une dynamique de recherche ou d'innovation ancrée au marché de l'immobilier. La capacité des membres de l'ADI à innover aux différentes échelles et à intégrer les résultats issus d'autres domaines pourrait devenir une force collective permettant d'obtenir de nouveaux moyens financiers.

Tout en mettant au centre du processus de recherche ou d'innovation les membres de l'ADI et les directions immobilières, la création d'une plateforme mutualisée, matérialisée et/ou dématérialisée permettrait de tester de nouvelles solutions, grâce notamment au nouveau « marché de partenariat d'innovation », prévu à l'article L 2172 3 du code de la commande publique, ou au « permis d'expérimenter », prévu à l'article 49 de la loi ESSOC, sur des démonstrateurs bien concrets.

Tout en favorisant « une logique de rupture avec plus de matière grise pour moins de matière première », la mise en place d'une telle plateforme pourrait soutenir les efforts d'innovation dans la réalité quotidienne des acteurs ou futurs acteurs de l'immobilier. Pour répondre aux défis de transition de nos territoires, c'est l'une des propositions que je souhaiterais porter, avec le soutien de l'ADI et de son écosystème de partenaires, et mettre notamment en œuvre des dispositifs que nous devons définir collectivement.

A terme, au-delà du rôle d'observatoire des bonnes pratiques, à partir des retours d'expérience des démonstrateurs et d'un éventuel label « innovation » qui pourrait être co-porté par l'ADI, il s'agit à ce stade de proposer aux membres de l'ADI d'apporter de nouvelles ressources pour valoriser les efforts entrepris.

### **Mon engagement actuel et à venir au sein de l'ADI**

Bien que membre tout récent au sein de l'ADI, je suis les activités de l'ADI depuis de nombreuses années. Je souhaite à présent m'investir au sein de l'ADI en vous proposant de mettre en place une dynamique d'intelligence collective favorisant la recherche, le développement et l'innovation au sein de l'ADI. Proposer ma candidature au Conseil d'Administration de votre association n'est pas une obligation pour mettre en place cette dynamique, mais elle peut concrétiser l'importance de mon investissement personnel tout en ouvrant le CA à de nouveaux acteurs différenciants. En ce sens, ma candidature est forcément atypique.

Ma candidature souhaite mettre en avant la diversité de mon parcours professionnel, mais aussi personnel, comme vous pourrez le découvrir sur ma page LINKEDIN.

Un parcours diversifié d'abord par mes racines géographiques puisque je suis de nationalité belge, fonctionnaire d'état français et résidant allemand. Ce parcours m'a permis de m'ouvrir à de nouveaux horizons culturels en matière de recherche ou d'innovation tout en jetant des ponts entre la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et la France. C'est aussi à ce défi européen que je vous propose de nous interroger dans les années à venir. D'autant que la place des financements européens prend le relai de plus en plus de financements locaux ou nationaux, en complément des contrats industriels ou privés.

Pour rapprocher les mondes du privé et du public, mon double statut actuel devrait vous apporter des éclairages réellement vécus puisque j'ai toujours conservé des activités dans des entreprises privées, mais que je suis aussi fonctionnaire du Ministère français de la Culture, enseignant-chercheur du public au sein de l'École Nationale Supérieure d'Architecture associée à l'Université de Strasbourg depuis 2010. La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires permet à présent à un fonctionnaire de participer aux organes de directions, dont le conseil d'administration, d'une

association à but non lucratif. Cela constitue à mes yeux une opportunité supplémentaire pour rapprocher les mondes socio-économiques et ceux de la formation initiale, de la recherche appliquée ou de l'innovation. Du public et du privé dans le respect des règles de déontologie que je me dois de respecter.

A ce titre, je suis également régulièrement missionné par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour des missions d'expertises "Crédit Impôt Recherche" ou "Crédit Impôt Innovation". C'est donc ma double connaissance de l'innovation au sein des secteurs privé et public que je souhaite vous apporter et faciliter vos démarches futures, y compris de collaborations, auprès des institutions publiques.

Par ailleurs, j'acquière peu à peu des expériences en tant qu'administrateur de structures à but non lucratif. C'est le cas de la Fondation F INICIATIVAS ou de la SCIC TEQUIO où j'interviens.